



Le Commonwealth du Massachusetts

Département de l'Éducation et de la Protection de la Petite Enfance

Politique	
Processus de Vérification des Antécédents de l'EEC par Type de Programme pour tous les Types de Programme	Opérations de terrain - Tous les Programmes sous Licence et Financés
Date de prise d'effet : Le 22 août 2023	

Le Département de l'Éducation et de la Protection de la Petite Enfance (EEC) délivre des licences et des approbations aux candidats dans divers types de programmes. Chaque type de programme a des règles différentes liées aux vérifications des antécédents (BRC). Un résumé des exigences en matière de BRC de l'EEC est comme suivant :

Garde d'Enfants en milieu Familial

Cela comprend les éducateurs en Garde d'Enfants en milieu Familial (FCC) ainsi que les membres de leur ménage âgés de 15 ans ou plus ; les personnes se trouvant régulièrement sur les lieux âgées de 15 ans ou plus ; tous les assistants FCC ; et toute personne qui fournit des services au nom de, ou qui est affiliée à, ou est présente dans de tels programmes. Un exemple de personnes affiliées comprend le personnel du système FCC et le personnel de transport. Voir le Tableau des Affiliés Tiers (ci-dessous). Les bénévoles dans les foyers FCC doivent être gérés sous le rôle d'une personne régulièrement présente sur les lieux, ce qui signifie que ces personnes doivent toujours disposer d'une BRC de l'EEC.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l'EEC applicable aux candidats FCC comprennent :

- Les exigences en matière de la BRC de l'EEC concernent les contrôles basés sur les empreintes digitales, les informations sur le casier judiciaire (CORI), le Département de l'Enfance et de la Famille (DCF), les informations sur le registre des délinquants sexuels (SORI), le registre national des délinquants sexuels (NSOR) et, le cas échéant, tous les hors-contrôles de l'État mandatés par la Subvention Globale pour la Garde d'Enfants et le Développement (CCDBG).
- Les demandeurs pour titulaire de licence et assistants en FCC sont soumis à certaines disqualifications obligatoires requises par la loi fédérale.

- Les demandeurs de FCC ne peuvent pas travailler dans un statut provisoire ; au lieu de cela, ils doivent suivre l'intégralité du processus de BRC et obtenir un résultat approprié avant de pouvoir recevoir une licence ou une approbation.
- Tous les membres du foyer et les personnes se trouvant régulièrement dans les locaux doivent être jugés aptes avant qu'un éducateur de FCC puisse obtenir une licence.
- Tous les tiers affiliés aux programmes FCC qui peuvent avoir un accès non surveillé aux enfants doivent remplir un BRC, même s'ils ne sont présents que de manière temporaire.

Garderie de Groupe et d'Âge Scolaire

Les programmes de Garderie de Groupe et d'Âge Scolaire (GSA) offrent une éducation et des soins préscolaires aux jeunes enfants dans des milieux communautaires à l'extérieur du domicile de l'enfant ou de l'éducateur. Un titulaire de licence dans un programme de garderie de groupe et d'âge scolaire comprend toute personne cherchant à obtenir, renouveler ou conserver une licence ou une approbation de l'EEC. Tous les employés et stagiaires qui sont employés ou bénévoles à titre permanent ou temporaire dans des programmes de garderie de groupe et d'âge scolaire doivent remplir une BRC de l'EEC, que ces personnes aient ou non un accès sans surveillance aux enfants servis. De plus, EEC exige une BRC pour ceux qui font du bénévolat sans supervision dans le cadre de programmes agréés, approuvés ou financés par EEC.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l'EEC applicable aux programmes et aux candidats GSA comprennent :

- Les exigences en matière de la BRC de l'EEC concernent les contrôles basés sur les empreintes digitales, CORI, DCF, SORI et NSOR et, le cas échéant, tous les contrôles hors de l'État mandatés par le CCDBG.
- Les candidats GSA sont soumis à certaines disqualifications obligatoires requises par la loi fédérale.
- L'EEC doit examiner toutes les informations de la BRC pour déterminer si les antécédents d'un candidat sont conformes aux lois de l'État et fédérales et ne peut pas déléguer l'examen aux programmes.
- Les titulaires de licence doivent avoir une décision globale de « convenable » avant qu'une licence puisse être délivrée ou renouvelée.
- Les administrateurs du programme, les employés, les stagiaires et les bénévoles (le cas échéant) peuvent travailler ou être présents dans un statut provisoire supervisé après approbation de l'EEC. La supervision doit être directe et constante et peut être effectuée par tout employé du programme qui a une détermination d'aptitude EEC à jour.
- L'emploi conditionnel n'est pas applicable aux candidats GSA.
- Tous les tiers (non-personnel) au sein des programmes de garde d'enfants de GSA qui peuvent avoir un accès non supervisé aux enfants doivent remplir une BRC, même s'ils ne sont présents que de manière temporaire.

Programmes financés

Les programmes qui reçoivent un financement au moyen d'un bon de paiement ou d'un contrat d'aide financière pour la garde d'enfants financé par l'EEC, mais qui ne sont pas tenus d'être agréés par l'EEC, doivent remplir une BRC conformément aux exigences de l'EEC. Tous les salariés sont soumis à une BRC de l'EEC, qu'ils aient ou non un accès non surveillé aux enfants.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l'EEC applicable aux programmes financés comprennent :

- Les exigences en matière de la BRC de l'EEC concernent les contrôles basés sur les empreintes digitales, CORI, DCF, SORI et NSOR et, le cas échéant, tous les contrôles hors de l'État mandatés par le CCDBG.
- Ces candidats sont soumis à certaines disqualifications obligatoires requises par la loi fédérale.
- L'EEC doit examiner toutes les informations de la BRC pour déterminer si les antécédents d'un candidat sont conformes aux lois de l'État et fédérales et ne peut pas déléguer l'examen aux programmes.
- Les administrateurs de programme désignés au sein des programmes financés doivent avoir une décision globale de « convenable » avant que le financement ne soit accordé ou renouvelé.
- Les employés, stagiaires et bénévoles (le cas échéant) peuvent travailler ou être présents dans un statut provisoire supervisé après approbation de l'EEC. La supervision doit être directe et constante et peut être effectuée par tout employé du programme qui a une détermination d'aptitude EEC à jour.
- L'emploi conditionnel ne s'applique pas aux programmes financés.
- Tous les tiers (non-personnel) au sein des programmes financés qui peuvent avoir un accès non supervisé aux enfants doivent remplir une BRC, même s'ils ne sont présents que de manière temporaire.

Aidants non apparentés à domicile

Une personne qui reçoit un financement du Fonds de Développement de la Garde d'Enfants (CCDF) par l'intermédiaire de l'EEC afin de fournir des services de garde d'enfants soutenus par une aide financière à un enfant sans lien de parenté dans la propre maison de l'enfant doit remplir une BRC de l'EEC.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l'EEC applicable aux programmes de soins à domicile non apparentés comprennent :

- Les exigences en matière de la BRC de l'EEC concernent les contrôles basés sur les empreintes digitales, CORI, DCF, SORI et NSOR et, le cas échéant, tous les contrôles hors de l'État mandatés par le CCDBG.
- Ces candidats sont soumis à certaines disqualifications obligatoires requises par la loi fédérale.
- Les candidats non apparentés à domicile ne peuvent pas travailler dans un statut provisoire ou conditionnel et doivent avoir une décision globale de « convenable » avant de recevoir un financement de l'EEC ou avant que l'EEC émette un accord de bon de paiement.

Proche Aidant

Une personne qui est un grand-parent, une tante, un oncle ou un frère ou une sœur par le sang, le mariage ou l'adoption d'un enfant, qui reçoit un financement par l'intermédiaire de l'EEC pour prendre soin d'un enfant à son domicile ou au domicile de l'enfant.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l'EEC applicable à un proche aidant comprennent :

- L'exigence en matière de la BRC de l'EEC concerne la réalisation d'une vérification SORI et d'une vérification NSOR, une fois mises en œuvre.
- Les résultats d'un contrôle SORI ou NSOR constitueront une disqualification obligatoire.
- Les candidats apparentés ne peuvent pas travailler dans un statut provisoire ou conditionnel et doivent avoir une décision globale de « convenance » avant de recevoir un financement de l'EEC.

Programmes d'Hébergement et Agences de Placement

Les Programmes d'Hébergement et de Placement (R&P) fournissent des soins et des services de garde aux enfants, soit par accord avec un parent ou un tuteur, par contrat avec un organisme public, soit à la suite d'une saisine d'un tribunal compétent. Un titulaire de licence dans un programme résidentiel ou de placement comprend ceux qui cherchent à obtenir, renouveler ou conserver une licence de l'EEC ou une approbation pour un programme résidentiel ou une agence de placement. Tous les employés et stagiaires qui travaillent ou s'associent à titre permanent ou temporaire dans des programmes d'hébergement et de placement doivent remplir une BRC conformément à l'exigence de l'EEC, que ces personnes aient ou non un accès sans surveillance aux enfants servis. Ceux qui font du bénévolat sans supervision dans le cadre d'un programme R&P sont également soumis à une BRC conformément à l'exigence de l'EEC.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l'EEC applicable aux programmes R&P comprennent :

- Les exigences en matière de la BRC de l'EEC incluent les contrôles basés sur les empreintes digitales, CORI, DCF et SORI. De plus, le cas échéant, les candidats aux programmes résidentiels seront soumis à un contrôle de protection de l'enfance à l'extérieur de l'État.
- La loi fédérale ne soumet pas ces candidats à des disqualifications obligatoires ; cependant, les accusations figurant dans le [Tableau des Infractions de Disqualification – Disqualifications Obligatoires](#) seront traitées comme des disqualifications présumées et nécessiteront un examen de la BRC.
- Les titulaires de licence doivent avoir une décision globale de « convenable » avant qu'une licence puisse être délivrée ou renouvelée.
- L'emploi conditionnel ne s'applique pas à ces candidats.
- Le statut provisoire n'est pas applicable à ces candidats.
- Les candidats aux programmes d'Hébergement et de Placement doivent suivre l'intégralité du processus de BRC et obtenir un résultat approprié avant de pouvoir commencer à travailler dans un programme.

Parents d'accueil et adoptifs

Les programmes liés à l'adoption et au placement en milieu familial doivent remplir une BRC conformément aux exigences de l'EEC. Les exigences impliquent les candidats actuels et potentiels aux parents adoptifs ou d'accueil et les membres du ménage des parents adoptifs ou d'accueil âgés de 15 ans et plus qui ne sont pas soumis à la juridiction du DCF.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l’EEC applicable aux parents d'accueil et adoptifs comprennent :

- Les exigences en matière de la BRC de l’EEC concernent les contrôles basés sur les empreintes digitales, CORI et SORI.
- Les contrôles DCF sont effectués directement via DCF.
- Ces candidats ne sont pas soumis à des disqualifications obligatoires.
- Bien que l’EEC effectue ces vérifications, EEC ne publie aucune conclusion concernant l'adéquation.

Affiliés tiers

L’EEC ne délivre pas de licence ni de financement à des affiliés tiers qui peuvent s'affilier à tout type de programme sous licence, approuvé ou financé par l’EEC. Une entreprise ou un individu affilié est régulièrement associé à un programme agréé, approuvé ou financé par l’EEC par le biais d'un emploi, d'un contrat ou d'un accord informel avec le programme ou les parents dans le but de fournir des services au nom du programme à un enfant participant.

Des exemples d’affiliés tiers comprennent : le personnel de transport, les entrepreneurs, les sous-traitants, les vendeurs, les prestataires médicaux, le personnel du système FCC, les entraîneurs et les thérapeutes qui les aident d'une manière qui leur permet d'avoir un accès sans surveillance aux enfants.

Certains éléments clés de la réglementation en matière de la BRC de l’EEC applicable aux affiliés tiers comprennent :

- Les exigences en matière de la BRC de l’EEC concernent les contrôles basés sur les empreintes digitales, CORI, DCF et SORI.
- NSOR et tous les contrôles hors de l’État mandatés par le CCDBG sont requis pour les affiliés tiers de la GSA et de la FCC.
- Des contrôles de protection de l'enfance hors de l'État sont requis pour tout candidat à la résidence concerné.
- Les candidats affiliés sont soumis à des disqualifications obligatoires, à moins que le candidat ne soit affilié à un programme résidentiel et de placement, dont les accusations seront traitées comme une disqualification présumée nécessitant un examen de la BRC.
- Les affiliés tiers ne sont pas soumis à une embauche provisoire.

Quand un affilié tiers est-il soumis à une BRC conformément aux exigences de l’EEC ?

RÔLE	ACCÈS SURVEILLÉ ?	BRC
Entraîneur	Supervisé	Non
Entraîneur	Sans surveillance	Oui
Personnel du système FCC	Toujours supposé être régulièrement sur les lieux et sans surveillance	Oui
Personnel de transport	Toujours supposé être sans surveillance	Oui
Instructeur extra-scolaire	Supervisé	Non
Instructeur extra-scolaire	Sans surveillance	Oui
Thérapeute	Supervisé	Non

Thérapeute	Sans surveillance	Oui
Personnel d'intervention précoce	Supervisé (doit toujours être dans ce statut)	Non
Fournisseur	Supervisé	Non
Fournisseur	Sans surveillance	Oui
Entrepreneur / Sous-traitant	Supervisé	Non
Entrepreneur / Sous-traitant	Sans surveillance	Oui
Prestataire médical	Supervisé	Non
Prestataire médical	Sans surveillance	Oui